



CLIMAT,
INÉGALITÉS,
CONFLITS...

QUEL
CAPITALISME
DEMAIN ?

28, 29
AOÛT
2019

Plénière : l'égalité, une obsession française

Participant à la table ronde :

Frédéric BEIGBEDER, écrivain, critique littéraire, animateur de télévision et réalisateur ;

Eric DUPOND-MORETTI, avocat pénaliste ;

Muriel PENICAUD, ministre du Travail ;

Natacha POLONY, journaliste, essayiste, directrice de la rédaction de l'hebdomadaire *Marianne*.

La table ronde est animée par Fabienne LISSAK, ex-journaliste à Bloomberg TV, animatrice de colloques.

Pour Muriel PENICAUD, l'égalité constitue aussi un sujet économique. La prise de conscience d'un intérêt commun autour de la notion d'égalité des chances progresse en France, se réjouit-elle. Parmi les sujets qui en découlent figure celui de l'égalité entre hommes et femmes. Si la moitié seulement des talents sont reconnus, cela ne servira pas l'attractivité ni la compétitivité française, souligne la ministre. Après quatre mois de discussions et de concertation avec les acteurs économiques et sociaux, la « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a instauré l'index relatif à l'égalité hommes-femmes. Cet index a mis au jour une réalité (fruit de multiples microdécisions) que de nombreux chefs d'entreprise méconnaissaient souvent, y compris en ce qui concerne leur propre entreprise. Il s'agit d'une « machine à faire des progrès », assise sur cinq critères permettant d'identifier aisément les leviers d'action à privilégier.

L'idée selon laquelle les Français préféreraient l'égalité à la liberté est extrêmement répandue mais ce n'est pas ainsi qu'il faut envisager la question, estime Natacha POLONY. Il ne peut y avoir d'égalité sans liberté de même qu'il n'y a pas de liberté sans égalité, raison pour laquelle la devise française ne peut se concevoir en dehors du triptyque qui la compose (liberté, égalité, fraternité). L'égalité doit être pensée à la fois individuellement et collectivement et le grand enjeu politique à venir consiste à réussir cette actualisation de l'individu et du collectif. Il ne peut en effet y avoir d'égalité dans une société où les individus n'auraient pas les moyens d'exercice de leur liberté. Il appartient alors à la puissance publique de rétablir cet équilibre. Il appartient également à cette dernière de rétablir, le cas échéant, l'égalité entre les territoires.

Rappelant le mot de Jean Cocteau (« l'égalité, en France, consiste à trancher les têtes qui dépassent »), Frédéric BEIGBEDER souligne que, pour un romancier, l'égalité n'existe pas : l'écrivain est d'abord passionné par l'unicité de chacun, c'est-à-dire par ce qui nous différencie les uns des autres. Pour autant, Frédéric BEIGBEDER ne recigne pas à se situer sur le terrain politique. Il rappelle avoir soutenu Robert Hue, candidat communiste lors de l'élection présidentielle de 2002, et propose aujourd'hui de modifier la devise de la République afin que celle-ci devienne « égalité, fraternité, liberté ». La fraternité retrouverait ainsi une place centrale reflétant mieux l'importance qui doit lui être reconnue, tant elle constitue une condition d'existence de l'égalité et de la liberté.

Muriel PENICAUD partage le constat selon lequel le plus grand défi à relever par la France se trouve aujourd'hui sur le terrain de la fraternité. Il y a quelques mois, le gouvernement a lancé, à la demande du président de la République, des rencontres, intitulées « les entreprises s'engagent »,

à l'échelle de chaque département. 7 000 entreprises ont déjà participé à ces rencontres et nombre d'entre elles s'engagent, par exemple en faveur de l'accueil de réfugiés, pour aider des jeunes à trouver un stage ou encore pour contribuer au développement de l'apprentissage. Cette soif d'engagement rend optimiste Muriel PENICAUD, qui rappelle par ailleurs que l'égalité n'est pas l'égalitarisme.

Aux yeux d'Eric DUPOND-MORETTI, le sujet proposé est impossible à traiter : il n'existe pas une mais plusieurs égalités (l'égalité hommes-femmes, l'égalité de droits face à la justice, etc.) et chacun peut avoir une idée très personnelle de l'égalité. Certaines égalités sont nécessaires et ne constituent pas nécessairement des injustices. L'avocat ne se dit pas non plus convaincu que l'égalité soit une passion proprement française. Quant au champ du droit, la justice ne peut appréhender de la même façon des faits selon qu'ils ont été commis par une personne ayant eu un parcours chaotique ou par une personne qui a eu « toutes les chances ». C'est ce qui conduit, dans le système judiciaire français, à la personnalisation de la peine. Cela dit, un examen de l'évolution sur longue période du fonctionnement du système judiciaire français peut amener à considérer que nous sommes passés d'une justice de classes à une justice de classe à rebours. Durant longtemps, les puissants échappaient à la justice. Les juges ayant acquis de haute lutte leur indépendance, les choses ont changé et les puissants sont parfois traités plus mal que les autres pour la seule raison qu'ils sont puissants, déplore Eric DUPOND-MORETTI.

Natacha POLONY convient que l'égalité n'est pas forcément l'égalité de traitement : il doit s'agir de l'égalité des chances. Or l'école française est devenue la plus inégalitaire de tous les pays de l'OCDE. Le destin scolaire se lit ainsi dans le destin social, ce qui est une honte pour notre pays. La régulation constitue la condition d'un véritable libéralisme. Il est temps de revenir à celui-ci, après un cycle néolibéral (c'est-à-dire dérégulateur) né au cours des années 70 sous l'impulsion de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan. Il est heureux que ce cycle touche à sa fin car cette dérégulation a construit les conditions d'une inégalité qui est en train de fragiliser les démocraties occidentales.

Interpellée par Frédéric Beigbeder quant aux moyens qui permettraient de réduire l'écart « obscène » qui existe lorsqu'un patron gagne 350 fois plus qu'un des employés de l'entreprise qu'il dirige, Muriel PENICAUD observe que des écarts aussi disproportionnés sont apparus à la faveur du passage d'un capitalisme entrepreneurial à un capitalisme financier. On ne peut aujourd'hui vanter la valeur « travail » si celui-ci n'a aucune valeur par rapport au capital. La rémunération de celui-ci n'est pas à remettre en question mais une réflexion est à conduire, au-delà des symboles, quant au partage de la valeur, afin de renouer avec le bon sens et des proportions plus raisonnables dans la rémunération des différentes parties prenantes. La France défend ce type de position dans le cadre du G7, car la mondialisation va dans le mur sans une régulation sociale, affirme la ministre du Travail.

Dans le monde de l'éducation, la recherche d'égalité ne saurait consister à couper les têtes qui dépassent, considère Natacha POLONY : il ne faut pas confondre égalité et similitude. Or notre société a beaucoup de mal à articuler les notions d'égalité et de différence, c'est-à-dire à accepter l'idée selon laquelle il faut garantir une égalité de droits parce que nous sommes différents. Il existe des inégalités naturelles et le rôle de la puissance publique vise à faire en sorte que les inégalités sociales ne déterminent pas le destin d'un individu. Une sélection est donc indispensable à un moment donné, ce qui ne signifie pas écraser les plus faibles. Une juste sélection doit permettre d'identifier des élites dans tous les domaines, la valeur scolaire n'étant pas seule à prendre en compte dans ces choix. La France doit rompre avec la tradition selon laquelle seul le diplôme a de la valeur. Néanmoins, à l'école, la sélection doit se faire sur le mérite, que Natacha POLONY qualifie de « fiction nécessaire », faute de quoi d'autres types de sélection, plus implicites et moins avoués, s'y substitueraient. Telle est aujourd'hui la situation qui prévaut dans l'école française. Il faut donc rétablir l'égalité entre les territoires mais aussi mieux rémunérer les enseignants – qui sont deux fois mieux payés en Allemagne.